

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 25 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Daniel BOUR, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LAVAL, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Jacques DUPREZ, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Sylvie MANZONI à Christian RAYOT, Françoise PELCAT à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude JACOB, Elghazi ZOUNDARI à Pierre OSER.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
18 octobre 2012	18 octobre 2012	En exercice	32
		Présents	21
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

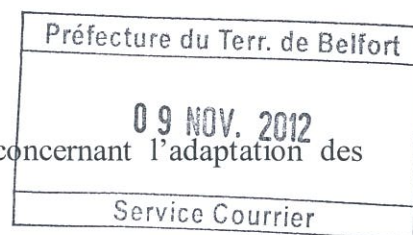
Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Jean-Jacques DUPREZ est désigné.

2012-06-15 – Financement de l'adaptation du parc de territoire habitat/personnes âgées

Rapporteur : Xavier DOMON

Vu les statuts de la CCST relatifs à la compétence Habitat

Le Conseil Général a mené une réflexion avec Territoire Habitat concernant l'adaptation des logements de son parc aux personnes vieillissantes en perte de mobilité.



Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 21,4 % de la population du Territoire de Belfort et à court terme (2012-2017), le nombre de personnes âgées de 60 à 80 ans va progresser de 9 % ; celui des personnes de 80 ans et plus, de 11% (sources INSEE).

L'occupation sociale du parc de Territoire Habitat affiche les mêmes tendances.

La prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie constitue désormais un axe fort de l'action de Territoire habitat qui se décline notamment au travers de la gestion locative et de la politique d'attribution ou encore de la production d'habitat adapté.

Nombre de ces démarches s'inscrivent dans un partenariat étroit avec les collectivités que sont le Conseil Général, les communes et l'intercommunalité.

1/ Le Conseil Général souhaite mettre en place un **programme annuel de prévention du vieillissement** pour 2013 et 2014.

Ce programme consiste notamment en la transformation des baignoires en douches pour les locataires d'au moins **65 ans**.

L'enveloppe totale pour l'ensemble des transformations à réaliser sur le parc de Territoire Habitat pour le Territoire de Belfort pourrait atteindre 70 000 € par an.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la communication du nombre de logements qui seraient concernés sur le périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

A titre indicatif, une transformation de ce type est estimée à 3 000 €.

Le Conseil général participerait à hauteur de 1 000 €, Territoire Habitat pour 1 000 € et enfin les 1 000 € restant pour la CCST soit une participation d'un tiers pour chaque financeur.

2/ Le Conseil Général souhaite également mettre en place un **programme de travaux d'adaptation** pour 2013 et 2014.

Ces travaux seraient conduits à l'appui de diagnostics réalisés par les ergothérapeutes du Conseil Général. Ce sont le degré de perte d'autonomie (GIR 1 à 4 ou invalidité 80%) et le caractère avéré d'une nécessaire adaptation du logement établi par l'ergothérapeute, qui déclencheraient le dispositif.

L'enveloppe pour ce programme serait de 80 000 € mais reste encore à affiner car la demande doit être mesurée.

Ce programme serait financé de la façon suivante :

50 % CG

25% Territoire Habitat

25 % EPCI

Cela représenterait une part de 1 000 € pour la CCST par logement adapté.

Notre participation serait naturellement limitée aux travaux réalisés sur notre territoire.

Le pôle logement du Conseil Général nous indique que 1 309 logements Territoire Habitat existent sur la communauté de communes. 320 personnes de plus de 60 ans occupent ces logements dont 244 sont titulaires des baux (données Territoire Habitat fin 2011).

Dans un premier temps, le CG souhaite que la CCST prenne une décision de principe concernant le financement de l'adaptation du parc de Territoire Habitat/ personnes âgées (programme annuel de prévention du vieillissement / programme de travaux d'adaptation).

Dès connaissance des données précises et à jour concernant le nombre de logements concernés sur notre territoire (notamment pour les personnes âgées d'au moins 65 ans), il conviendra de délibérer sur l'enveloppe à réserver par la CCST pour ces programmes et d'autoriser le président à signer la convention tripartite (GC, Territoire Habitat, CCST).

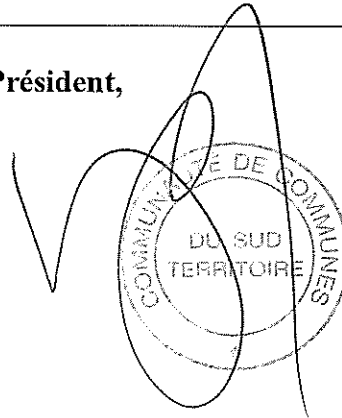
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de se prononcer sur le principe de la mise en place d'un financement de la CCST dans le cadre de l'adaptation du parc de Territoire Habitat/ personnes âgées**

PJ : Annexe

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

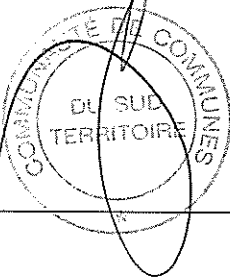
Le Président,



A large, stylized signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE".

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 NOV. 2012
Et publication ou notification le 09 NOV. 2012

Le Président,

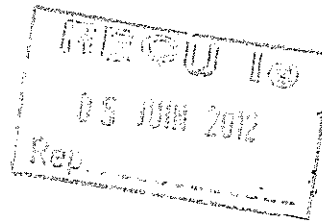


A smaller signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE".

Préfecture du Terr. de Belfort
09 NOV. 2012
Service Courrier



Territoire de Belfort
Conseil général



DIRECTION DE L'ECONOMIE,
DU PARTENARIAT ET DU LOGEMENT

Monsieur Christian Rayot
Président de la Communauté de
communes du Sud Territoire
8 place de la République
BP 106
90101 Delle Cedex

Réf. : 033

Affaire suivie par : Valérie Pourtier
Tél. 03 84 90 93 03
Fax 03 84 90 93 99
valerie.pourtier@cg90.fr

Mots clés : Logement social
Belfort, le 1 JUIN 2012

Objet : Adaptation parc de Territoire habitat personnes âgées

Préfecture du Terr. de Belfort

09 NOV. 2012

Service Courrier

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 5 décembre 2011, le Conseil général a adopté les trois schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale : prévention et protection de l'enfance, personnes handicapées adultes, personnes retraitées et âgées.

Cette occasion lui a permis de rappeler le sens qu'il entend donner à ces politiques publiques de solidarité et je rappellerai simplement aujourd'hui l'importance qu'il accorde aux actions de prévention qui doivent permettre aux personnes d'optimiser ou conserver au maximum leurs capacités d'autonomie. Alliées à la formation des différents intervenants, ces actions sont gages de qualité envers les personnes et visent en concomitance à réduire les interventions curatives coûteuses.

C'est dans cet esprit qu'une réflexion a été conduite avec Territoire habitat s'agissant de l'adaptation des logements de son parc aux personnes vieillissantes en perte de mobilité.

Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 21,4 % de la population du Territoire de Belfort et à court terme (2012-2017), le nombre de personnes âgées de 60 à 80 ans va progresser de 9 % ; celui des personnes de 80 ans et plus, de 11 % (source INSEE).

L'occupation sociale du parc de Territoire habitat affiche les mêmes tendances : 32 % des titulaires de baux sont âgés de 60 ans ou plus et les occupants âgés de 60 ans et plus représentent 18 % du nombre total des occupants.

C'est ainsi que la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie constitue désormais un axe fort de l'action de Territoire habitat qui se décline notamment au travers de la gestion locative et de la politique d'attribution ou encore de la production d'habitat adapté.

Nombre de ces démarches s'inscrivent bien sûr dans un partenariat étroit avec les collectivités que sont le Conseil général, les communes et l'intercommunalité.

S'agissant en particulier de l'adaptation de logements en faveur des personnes âgées dépendantes, le Conseil général met en œuvre depuis de nombreuses années, un fonds annuel dédié aux personnes âgées de 60 ans et plus. Ce dispositif, avec le concours d'autres financeurs et la participation des bénéficiaires eux-mêmes, permet d'adapter chaque année une vingtaine de logements du parc de Territoire habitat pour un montant de 80 000 euros de travaux environ.

Le parc de Territoire habitat accueille des populations aux ressources modestes et l'objectif proposé aujourd'hui est d'aboutir à la satisfaction des besoins des locataires en situation de dépendance sans reste à charge pour ces derniers.

Le principe pourrait ainsi être que Territoire habitat procède désormais directement à la réalisation des travaux. L'internalisation des travaux par Territoire habitat et sa capacité à grouper les commandes permet en effet de préjuger d'un abaissement des coûts.

Les travaux d'adaptation seraient conduits avec l'appui et sur la base de diagnostics réalisés par les ergothérapeutes du Conseil général. Ce sont le degré de perte d'autonomie (GIR 1 à 4 ou invalidité 80 %) et le caractère avéré d'une nécessaire adaptation du logement établi par l'ergothérapeute, qui déclencheraient le dispositif.

La proposition que je souhaite vous soumettre aujourd'hui est que le Conseil général s'engage pour l'année 2012 à financer à hauteur de 50 % un programme de travaux d'adaptation dont l'enveloppe serait fixée à 80 000 euros TTC. Territoire habitat accepte pour sa part d'apporter une participation à hauteur de 25 % et je soumets à votre appréciation que ces financements puissent être complétés par votre communauté quand ils concernent ses habitants.

Sur la base de 80 000 euros de travaux, 40 000 euros seraient ainsi pris en charge par le Conseil général, 20 000 euros par Territoire habitat et le solde pourrait donc être réparti entre les différents EPCI selon les territoires concernés, soit a priori un financement de l'ordre de 1 000 euros par logement adapté à la dépendance.

Les conditions d'un tel dispositif permettent de préjuger d'une hausse possible du nombre de logements à adapter et, le premier seuil de 80 000 euros de travaux atteint, il conviendra de mesurer la demande qui resterait à honorer et planifier les réalisations.

Un tassement à moyen terme de la demande pourrait toutefois intervenir en couplant l'adaptation des logements à la dépendance à un autre dispositif, celui de la prévention du vieillissement.

Territoire habitat souhaite dédier un programme annuel de prévention du vieillissement aux locataires de son parc en remplaçant notamment les baignoires par des douches.

Territoire habitat estime à 3 000 euros le remplacement d'une baignoire par une douche.

Les locataires concernés, et seulement s'ils le souhaitent, seront ceux âgés d'au moins 65 ans et je suis favorable à la mise en place d'un financement départemental à hauteur du tiers d'une enveloppe de travaux qui pourrait atteindre 70 000 euros par an.

Je me tourne également vers vous pour que de tels aménagements puissent être réalisés en faveur des habitants de votre Communauté dont la participation financière à hauteur du tiers est sollicitée ; Territoire habitat assurera la réalisation des travaux et le financement du solde.

Ce sont en principe traditionnellement les communes et leurs CCAS qui sont mobilisés pour participer à de tels dispositifs mais j'ai considéré que les enjeux liés au vieillissement de la population de notre département et l'assurance d'une solidarité globale autour des projets que je viens d'exposer, ne pouvaient trouver de meilleure réponse que celle de l'intercommunalité. C'est pourquoi j'adresse aujourd'hui ce courrier à chacun des six Présidents des Communautés.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à l'ensemble de ces propositions à propos desquelles vous voudrez bien me faire connaître votre sentiment.

Dans cette attente, je vous prie de croire, monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Yves Ackermann

Yves Ackermann
Président

Y

